

Demande de permis unique relative à la construction de 10 éoliennes Projet ENECO

PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION

Oreye, école communale, rue de la Cité, 20, le 16 mars 2016 à 19h00

Présidente : Isabelle ALBERT - Bourgmestre de la commune d'Oreye
Rédaction du PV : Julien MOLS – Environnement – commune d'Oreye
ENECO : Philippe Judong (PJ - EWB)
ENECO : Arnaud Janvier (AJ - EWB)
Hesbenergie : Muriel Flamand (MF)
Bureau CSD : Catherine Dubois (CD)
Modératrice : Diana Nikolic (DN)
Assistance : 74 personnes (liste en annexe)

Mot d'accueil de Diana Nikolic, modératrice, qui ensuite introduit à la séance, présente les intervenants de la soirée et précise qu'un large temps réservé aux questions-réponses est prévu après les interventions. Les supports de présentations sont annexés au présent PV.

Première présentation par Monsieur Judong, représentant ENECO :

- *Présentation générale du groupe ENECO ;*
- *les obligations wallonnes à atteindre en énergie renouvelable ;*
- *historique des deux projets qui ont précédé celui-ci (2007-2010), (2011-2014) ;*
- *les projets existants à Oreye et les communes environnantes ;*
- *le nouveau projet de 10 éoliennes Oreye-Crisnée ;*
 - o *la localisation et les contraintes ;*
 - o *les caractéristiques techniques ;*
- *La procédure de permis unique (classe 1) ;*
- *Les retombées locales ;*
- *Le comité de suivi.*

Seconde présentation par Madame Muriel Flamand, Hesbenergie

- *Visionnage d'un document vidéo expliquant la démarche de l'éolien citoyen*
- *Permettre au citoyen d'être acteur dans la production d'énergie renouvelable ;*
- *Possibilité que 2 éoliennes du projet soient citoyennes ;*
- *Exposé du montage financier et des retombées économiques ;*

Troisième présentation par Catherine Dubois, bureau CSD qui réalisera l'Etude d'Incidence sur l'Environnement (EIE) :

- *Présentation générale de CSD Ingénieur ;*
- *Définition de l'Etude d'Incidence sur l'Environnement ;*
- *Les éléments qui seront étudiés : milieu physique, biologique, humain et infrastructures ;*

L'objectif de cette réunion est de prendre connaissance du projet et de permettre aux citoyens de suggérer la prise en compte d'éléments à étudier dans le cadre de l'EIE

La séance de questions-réponses est ouverte :

Questions/réponses

Introduction de la séance de questions-réponses par la modératrice Madame Diana Nikolic.

Georges Guy - Oreya : De tous les projets, ce projet a le plus d'impact environnemental et sur les habitations. Je conseille de ne pas s'inscrire au comité de suivi, ils ont besoin d'idées pour corriger le projet qui restera inacceptable. Pour la commune, elle percevra une taxe de 12.500 euros, mais quand on va démanteler le parc, cela coûtera 800.000 euros par éolienne, donc l'amortissement du démantèlement ne sera pas payé. Je conseille de demander aux personnes présentes de demander à CSD un photomontage à partir de leur rue, et de zones judicieusement choisies. Je suis actionnaire depuis longtemps de l'éolien et je n'en perçois aucun dividende. On perçoit chaque année sur ma facture la contribution à l'énergie renouvelable. Or, la facture ne fait qu'augmenter au rythme de l'éolien qui s'installe. Le vent est un gisement gratuit et inépuisable, alors pourquoi faut-il le subventionner ? L'industriel développe son projet, prend le risque et en tire son dividende après x années. Il n'a pas besoin d'investir, c'est vous qui allez payer : Ici vous allez payer une troisième fois l'éolienne : facture, via actions ou un système du même genre. Autre chose qui m'irrite : le parc fournit l'électricité pour 10.000 ménages, ce n'est pas grand'chose. On devrait comparer à ce que l'industrie consomme. Cette production énergétique est basée sur la puissance maximale installée, il faut diviser ces chiffres en fonction du taux de charge 18-24%. Pas de production quand il y a tempête ou pas assez de vent etc. Je voudrais savoir ce qui a été produit réellement. Sur le site de la Région wallonne : 3-4% de l'énergie totale produite.

CSD – CD: impact environnemental sur les habitations et photomontages : Nous illustrons notre analyse par des photomontages qui ne représenteront jamais tout à fait la réalité mais sont un outil de représentation, ils illustrent l'étude. Dans le cadre des courriers, vous pouvez demander des photomontages depuis certains points de vue. Une vingtaine de photomontages seront réalisés depuis les points les plus habités ou plus emblématiques. Il a également une description écrite des impacts dans l'étude.

EWB- AJ : démantèlement /Productivité : Le comité de suivi est mis en place pour que chacun puisse exprimer ses craintes, demander des études spécifiques par rapport à son habitation, trouver des solutions s'il devait y avoir un impact sur une habitation, être là pour répondre à vos questions. Le co-développement est là pour réduire le projet, changer les machines, etc. Effectivement, nous ne connaissons pas toutes les réalités du terrain. Le but de ce comité de suivi est d'améliorer le projet.

Démantèlement : On évoque la somme de 800.000 euros par éolienne. CSD doit estimer le coût du démantèlement. La réalité de l'éolien est là : il existe un marché des machines d'occasion, des éléments récupérables dans les éoliennes. C'est pris en compte dans l'étude d'incidences. Le démantèlement est à la charge du développeur. Si au bout des 20 ans d'exploitation du parc éolien, nous n'obtenons pas de permis pour continuer l'exploitation, on doit démanteler nous-mêmes. En cas de faillite ? On doit mettre une somme en garantie pour assurer ce démantèlement. Cette somme n'est plus à nous ni à la Région wallonne. L'éolien est la seule filière de production en énergie à qui on demande cela.

Facture électricité. Elle augmente effectivement. Le prix de l'électricité en tant que tel ne fait que diminuer car plus d'offre et moins de demande (diminution d'activité économique). Le prix de l'électricité a diminué fortement (de 15-30% par rapport à 5-6 ans) L'éolien fait

baisser le prix de l'électricité. En ce qui concerne les subsides, aucun moyen de production d'électricité ne peut être déployé sans aide de l'Etat tant le prix de l'électricité est bas, que ce soit le renouvelable, le nucléaire ou le gaz. L'Etat doit subventionner pour pouvoir produire.

Facteur de capacité. L'éolienne a une puissance nominale de 2 à 3,5 MW : la machine ne produit pas à 100% du temps à puissance maximale, ceci en raison de la fluctuation de la puissance du vent. On imagine en pourcentage le temps qu'une éolienne produirait à sa puissance maximum, on parle de 20-23% sur une année. C'est la réalité (on le sait on a 85 éoliennes en activité), cela fluctue d'un parc à l'autre. A propos du chiffre de 10.000 ménages, ce chiffre n'est pas purement théorique, il est basé sur la puissance du vent et la production réelle.

Daniela XXX Lens-sur-Geer : démantèlement dans le sol

EWB – AJ Démantèlement les fondations de 20 mètres sur 20, à une profondeur de 3 à 4 m avec parfois des pieux (10-15m dans le sol). Nous devons retirer le socle de béton, la base principale de l'assise. Les pieux peuvent rester dans le sol.

Daniela XXX Lens-sur-Geer Eolien business très juteux : un certificat vert vaut 92 euros, et le prix du marché de 15 euros, est vendu à 107 euros le MW. La charge de base est de 45 euros/MWh. On a compris que la différence de 92 euros correspond à la note d'électricité payée par les citoyens. 90% de certificats verts engendrés sont du bénéfice pur, mais pas pour le citoyen. On s'est rendu compte qu'aux autorités communales qui ont un budget déficitaire, les développeurs proposent des avantages spécifiquement étudiés, fort appréciables d'un point de vue financier. Les autorités communales doivent nous protéger car nous sommes leurs électeurs.

Dans les pays ayant un grand développement éolien, comme l'Allemagne, le taux d'émission de CO2 a beaucoup augmenté malgré le développement des énergies alternatives, et le Danemark a stoppé toute installation éolienne depuis 2 ans. Les belles paroles des lobbys éoliens qui vantent l'énergie gratuite, c'est du vent : tout est pour eux, rien pour nous. L'augmentation de la facture d'électricité est constante, la taxe d'énergie aussi, l'augmentation du CO2 c'est pareil, à cause des éoliennes, le parc immobilier perd de sa valeur, il y a une altération probable de la santé des riverains (acoustique, infrasons), une pollution visuelle est évidente. Pour la menace sur la biodiversité, l'étude faite en 2008 (18/4, 13/5, 2/7) s'est contentée de visites ponctuelles, de qualité médiocre, hors des saisons de migration et ne couvre de ce fait qu'une partie des espèces sédentaires de la région. Beaucoup d'espèces ne sont pas mentionnées dans l'étude d'incidences, et, avec la mauvaise foi qui le caractérise, le bureau d'études tente de minimiser l'effet sur l'atterrissage et le décollage des oiseaux, en expliquant qu'ils passeront près des éoliennes 2 et 3 (à 2 km des décanteurs d'Oreye), et contourneront les éoliennes 5 et 6. A quand la mise en place des panneaux de danger et de déviation pour les oiseaux ? L'auteur d'étude reconnaît qu'une baisse de connectivité entre les décanteurs est attendue mais s'empresse d'ajouter que son ampleur est difficilement qualifiable. Pourtant les collisions d'oiseaux avec les éoliennes sont très fréquentes contrairement à ce que l'auteur d'étude d'incidences affirme. L'étude a été faite dans de mauvaises conditions. A propos de la méthodologie, l'étude a été faite quand il y avait des nuages (la matinée était couverte et lourde). Il ne faut pas que la nouvelle étude soit faite dans les mêmes conditions. A propos du CO2 : « L'influence intermittence des éoliennes sur production CO2 (par GRTL 20/4/2010) » conclut que la présence d'un parc éolien ne change

pas la production CO₂, elle pourrait même l'augmenter. L'évitement de CO₂ à l'origine de la politique des Certificats Verts, est erronée.

EWB - AJ - Certificats Verts : au niveau du CV, une bulle a été créée par les panneaux photovoltaïques (également subsidiés), et a eu un impact aussi sur l'éolien. La CWAPE (commission wallonne pour l'énergie) a refondu le système du certificat vert, et a mis des garde-fous pour éviter que les certificats verts de l'éolien connaissent une bulle. La CWAPE veut bien un taux de rendement de 7% (c'est-à-dire le taux exigé par les actionnaires et les banques). En fonction de ce critère et du prix de l'électricité, un facteur rectificatif est appliqué. Le certificat vert est actuellement de 65 €/MWh produit. Si le prix de l'électricité augmente trop, le facteur rho sera appliqué sur le nombre de certificats verts. Le renouvelable (éolien, photovoltaïque, biomasse) représente 2% de la facture de l'électricité. Le reste est composé de taxes de distribution et de réseau notamment. Le prix de l'énergie est de 26 euros/MWh, et le certificat vert de 65 euros. Sans certificat vert, la filière éolienne n'est pas rentable.

CSD - CD: Méthodologie oiseaux – CO₂ – santé – impact visuel – immobilier :

-En ce qui concerne les relevés pour les oiseaux et aussi pour les chauves-souris : vous faites référence à l'étude de 2008 à laquelle je n'ai pas participé. Actuellement, le nombre de relevés a nettement augmenté par rapport à 2008, au fur et à mesure que les connaissances de l'impact de l'éolien sur la faune se développent. Il existe un protocole établi, validé par l'Administration Nature et Forêt, le DNF, qui a un regard très attentif sur ces relevés. CSD réalise le nombre de relevés exigé par le DNF. Effectivement il s'agit de relevés ponctuels. Outre ces relevés, nous consultons les bases de données alimentées par de nombreux naturalistes, accès à des données sur une durée plus longue, de personnes du coin qui complètent nos propres observations. Profitez des courriers pour nous faire part de vos propres observations s'il y a des naturalistes parmi vous, nous pouvons les intégrer dans notre analyse.

- CO₂ : le document n'est pas de l'EIE. Cette question est analysée dans l'étude au regard de la production électrique du projet

- Visuel : Photomontage et ombre stroboscopique seront abordés.

- Santé : l'ombrage stroboscopique, le bruit et les infrasons sont des points abordés dans l'étude d'incidences.

- Dévaluation immobilière des maisons environnantes: point non abordé car ne fait pas partie des points à aborder dans l'étude car il s'agit d'un aspect financier.

EWB : PJ – Retour d'expérience au sujet de la dévaluation immobilière : il est vrai que pendant la période de développement du projet, on observe une diminution de la valeur immobilière de 5 à 7 %, mais cela se tasse quand projet en construction et en exploitation : les habitations reviennent à leur valeur de départ. Nous l'avons appris de notre retour d'expérience des 85 éoliennes installées, et cela ressort également d'une étude réalisée par l'ordre des notaires qui analyse en Brabant wallon l'impact autour du parc éolien de Perwez.

Marc Guillaume, Pousset : On parle d'éolien participatif : une première question, si une majorité n'en veut pas, soyez participatif et oubliez votre projet. Deuxième question : pourquoi Eneco s'obstine à implanter ici et à Remicourt ? C'est le troisième projet ici. Par ailleurs, on dit qu'ici c'est une zone prioritaire car proche de l'autoroute. On a le TGV, l'autoroute, on ajoute les éoliennes, puis encore lignes haute tension ? Pourquoi le directeur d'Eneco n'implante-t-il pas d'éoliennes au fond de son jardin, c'est très beau il pourra ainsi acheter des parts dans la coopérative qu'on nous propose ? Je suis allé au Danemark, il y a de nombreuses éoliennes, en mer, ou dans les bois mais pas à côté d'habitations.

Pascal Maerker, Remicourt : en Allemagne et en Grande-Bretagne, la distance minimale aux habitations, c'est 1.500 mètres, au Danemark, aux Etats-Unis 2km, et au Canada, c'est 2,4 km. Pourquoi ces distances ? En raison des infrasons. Ici, nous n'avons pas cet espace pour implanter des éoliennes, donc l'Etat a diminué arbitrairement cette distance minimale à 600m. Mais c'est une aberration par rapport aux infrasons. Comment allez-vous faire pour faire passer les infrasons ? Par le passé il a un vide technique, on n'avait pas recours à un sonogramme (sous les 30 Hz). Il serait intéressant de consulter d'autres habitants qui habitent près des parcs éoliens : migraines, réveil la nuit, sautes d'humeur. On ne peut pas l'imputer à d'autres facteurs socio-économiques. Les infrasons se propagent très loin. En matière de solution pour le territoire belge (on shore), il y a les petites éoliennes à axe vertical, de beaucoup de sortes. On peut en mettre sur les toits, sur poteaux métalliques, elles sont plus facile à réaliser (PME, TPE) vous seriez alors en concurrence. Une autre solution, turbine Gaz vapeur. Si trop de production éolienne, l'injection serait bloquée (Zeebrugge). A Berloz, la moitié des éoliennes est à l'arrêt par un vent assez soutenu. Si le vent trop élevé : tout est à l'arrêt, Dans ce cas-ci, est-ce cette règle tacite qui s'applique vu que seule la moitié des éoliennes est à l'arrêt ?

Proveur Denis, Pousset : CSD est venue à Remicourt et a dit que les éoliennes (au sud de l'autoroute) sont à distance convenable par rapport aux habitations de Pousset. On dit que ces éoliennes-ci sont également à distance convenable des habitations, je demande que l'on vérifie sur place la distance réelle par rapport aux habitations. Je vais voir 8 éoliennes depuis mon jardin. De votre maison, combien voyez-vous d'éoliennes ?

EWB – AJ : Obstination – éoliennes dans son jardin : Je n'ai pas d'éolienne devant ma maison, mais l'échangeur de l'autoroute et la centrale de Drogenbos, et le tram. Il y a une évolution de l'infrastructure avec certaines nuisances supplémentaires contrebalancées par un effet positif, c'est un changement une infrastructure commune existe pour le bien-être commun. Nos bureaux étaient proches des éoliennes à Grand-Leez. On sait ce que c'est d'être à côté.

Pourquoi on s'entête ? C'est le troisième projet : nous répondons aux objectifs wallons de 50 éoliennes par an et à une demande politique de développement de parcs éoliens. C'est une zone qui correspond à volonté politique d'installer le long des autoroutes des projets d'envergure. Nous fournissons de l'électricité. C'est une réalité. Vous êtes contents d'avoir de l'électricité. On ne fait pas que de l'éolien. On propose de la production électrique de manière qualitative, vous avez besoin d'acteurs comme nous pour produire de l'électricité.

DN L'Off-shore : est géré par le niveau fédéral. Il y a des objectifs en Flandre (pas à BXL) et en Wallonie. EWB s'inscrit dans cette perspective.

CSD - CD: distances CD : actuellement, depuis 2014, la distance recommandée par le cadre de référence est de quatre fois la hauteur totale d'une éolienne par rapport aux zones d'habitat au plan de secteur (pour éolienne de 150 m, cela fait une 600 m de distance). Nous devons prendre en compte les différences de hauteur des modèles. La distance est de 400 m pour les habitations situées hors zone d'habitat au plan de secteur (le cadre de référence a été validé par le Gouvernement wallon). Historiquement, je précise que la distance était de 350m. Il y a une évolution de la part du gouvernement. L'étude d'incidences va analyser ces distances. Je ne peux pas me prononcer sur ce sujet maintenant, sur une distance précise. L'étude va identifier si toutes les maisons sont bien à 600 ou 400 m des éoliennes. Les distances seront étudiées dans l'étude.

CSD – CD : Infrasons : Ce point sera abordé dans l'étude. Assez récemment, des mesures ont été réalisées sur des parcs éoliens avec des éoliennes de 3MW de puissance nominale, en Allemagne. Sur cette base, on se réfère à ces études scientifiques. Les éoliennes produisent des infrasons, tout comme d'autres éléments (voiture, vagues, vent etc). Ces études mesurent le niveau des infrasons produit par les éoliennes. Ce niveau est non perceptible. Un très haut niveau peut être perceptible. Dans ce cas (infrasons perceptibles), il y a des impacts sur la santé (anxiété). Mais par contre, aucune étude scientifique valable n'a démontré d'impact sur la santé en raison d'infrasons non perceptibles. Mme Pierpont a fait une étude sur les infrasons n'est pas scientifiquement valable car elle ne prend en compte que des personnes qui se plaignent du parc éolien. Il faut se baser sur un échantillon acceptable : personnes plus nombreuses, de différentes origines et opinions.

EWB – PJ Autres types d'éoliennes : En ce qui concerne les éoliennes à axe vertical, il y a eu un appel d'offre par Gouvernement wallon. Personne n'a répondu à cet appel d'offre, car étude faite, ce n'est rentable ni financièrement ni économiquement ni énergétiquement, pour différents types d'éoliennes. On est très loin de l'efficacité du grand éolien. Pour produire autant que 10 grandes éoliennes, il faudrait 150-200 petites éoliennes. L'investissement n'en vaut pas la peine.

EWB – PJ - Eoliennes à l'arrêt à Berloz : Le parc éolien de Berloz est toujours en rodage, et a connu des avaries techniques récentes. Trois éoliennes sont plus anciennes, et 7 éoliennes ont été construites récemment (4 pour EDF et 3 pour EWB). Quatre sur dix ne tournent pas. Voyez aussi dans le folder distribué : les éoliennes ne tournent pas soit en raison d'avaries techniques, soit en raison des maintenances préventives en cours (remplacement d'éléments mécaniques dans l'éolienne), et enfin car le vent n'est pas le même partout, pas homogène, ce qui explique que certaines éoliennes démarrent et d'autres pas.

Francis van Brabant – Bergilers : Le projet date de neuf ans. J'ai fait des remarques. J'ai appelé EWB, demandant un dossier pour préparer la réunion, qui ne pouvait m'être envoyé à l'avance. On m'a dit : « Ne vous inquiétez pas, c'est le même projet qu'il y a 10 ans. » Donc, le projet n'a pas été modifié en 10 ans. Pourquoi encore se mobiliser ? Pourquoi en 10 ans, n'avez-vous pas déplacé les éoliennes, pour tenir compte des distances aux habitations, ne pas tenir compte de nos remarques, ne pas avoir changé la disposition des éoliennes, comme si elles étaient implantées au chausse-pied. Il n'y a pas d'autre alternative. Pourquoi se mobiliser s'il n'y a pas de changement ? Question à CSD : les ingénieurs sont-ils les mêmes que ceux qui ont fait l'étude la dernière fois ? Je ne voudrais pas qu'on recycle les mêmes résultats, les mêmes observations, et donc nous devons faire les mêmes remarques, mêmes observations etc. Copier-coller ? Troisième remarque. A l'arrière de ma maison, vu avec le placement du projet EWB plus encore un autre, je verrai 6-7 éoliennes dans un angle de 60 degrés. On préconise 120 degrés. Tiendra-t-on compte de cet élément dans l'étude d'incidences ? Pour que des habitants comme moi ne soient pas confrontés.

Roland XXX - Bergilers : On pensait que le village de Bergilers allait se déplacer ? Migration des oiseaux en octobre. Les couloirs migratoires ne vont pas changer à cause de la présence d'éoliennes.

Alain van Ranst : Fiche efficacité énergétique. Comité de suivi du groupe d'action locale jesuishesbignon.be. Vous êtes là pour favoriser les énergies renouvelables et diminuer le CO2. Expert Bénélux du sud. De la coopération. Le Binex, créé par la Ministre Marghem. Je salue

la coopérative. Vous êtes intéressés par les énergies renouvelables ou juste par le vent ? On veut aider les agriculteurs. Etes-vous intéressés à aider le local ?

CSD -CD: Courriers : Le courrier sera pris en compte s'il touche un sujet qui doit être étudié dans l'étude d'incidences. Depuis 2008, l'équipe a évolué et est composée de certains anciens collègues et de nouveaux collègues. Fait-on un copier-coller ? On intervient plusieurs fois sur même site. On ne part pas de zéro, on repart des éléments connus. Depuis 2008, bien des choses ont changé (cadre réglementaire, normes acoustiques), tout est revu en fonction des nouvelles méthodologies et normes, etc. L'environnement a également évolué (patrimoine, habitations), et donc il y aura une mise à jour de toutes les données afin qu'elle soit OK pour 2016. Comparé à 2008, il y a des éoliennes en plus. Cela nécessite des analyses supplémentaires par rapport aux anciennes études. Pour les autres projets environnants, on procède à une analyse des impacts cumulatifs (parc EWB et EDF le long de l'autoroute). Pour l'aspect paysager, il est étudié dans un périmètre de 15-16 km (avec tous les projets), et aspects de la co-visibilité de plusieurs parcs en même temps.

EWB-PJ: projet non modifié : il y a eu trois projets : le premier de 8 éoliennes, le deuxième de 4 éoliennes et le troisième (actuel) de 10 éoliennes. Le nombre d'éoliennes est différent. Les distances de garde à l'habitat, au réseau Fluxys, aux faisceaux hertziens (radio - RTBF) sont les mêmes. Le site est assez compliqué en termes de contraintes locales, et est difficile à modifier. On n'est pas parfait non plus. Si vous avez eu l'impression qu'on n'a pas tenu compte de vos remarques, on évolue. Inscrivez-vous au comité de suivi et, dans les prochaines semaines, une réunion se tiendra soit en nos bureaux soit chez vous. On discutera à bâtons rompus, du projet, de son implantation, des cartes et des études, avec volonté et en toute transparence.

EWB-PJ: Groupement action locale : EWB est actif dans l'éolien, le photovoltaïque (3^{ème} producteur en Belgique), distribution de chaleur urbaine à partir d'une centrale biomasse de cogénération (un pipe-line urbain distribue l'électricité et la chaleur-Amsterdam).

EWB-EF: Agri-plus : ce programme s'adresse aux agriculteurs qui consomment de l'électricité. L'objectif est de leur fournir de l'énergie renouvelable. Il faut trouver une solution pour les agriculteurs et les entreprises et différents types de consommateurs. Chez Eneco, on a créé il y a un an, un département supplémentaire pour assurer une indépendance énergétique à des entreprises agricoles (ex : stockage de pommes de terre, fruits légumes, matières alimentaires) tout comme des entreprises dans les zonings : avec un approvisionnement en électricité soit par le moyen éolien, le photovoltaïque ou la biométhanisation. Nous avons un panel à remettre aux agriculteurs lors des études appropriées leur garantissant un maximum d'autosuffisance énergétique. Ce projet est pris en main par notre ancienne responsable du développement Wallonie.

Benoît Gustin. Pour les 600 m, où mesure-t-on ? A partir du centre du mât ou de l'extrémité de la pale (sans quoi il y a 80 m de différence)? Idem pour la maison ? Depuis l'extérieur ou du centre de la maison ? Par ailleurs, quelle est l'importance des certificats verts reçus par éolienne (en euros) dans le cadre de ce projet-ci ?

Mr Iancu- Lens sur Geer :

-À CSD : on se soucie des oiseaux et des chauves-souris. Ce ne sont pas les normes internationales ni fédérales mais wallonnes qui s'appliquent pour les parcs d'éoliennes en

Wallonie. Je voudrais savoir par rapport à la moyenne internationale où on se situe ? La moyenne à l'étranger est de 1550m.

-À la Coopérative: Pouvez-vous fournir les noms des coopérateurs qui habitent entre 600 et 1500 m des éoliennes ?

-A EWB : vous êtes une société commerciale. Vous avez fait ce projet avec un business plan derrière. Vous chiffrez le rendement donné à la commune à 12.500 euros, mais combien ça rapporte-t-il à EWB (une éolienne)?

Bernadette Lahaye : Le deuxième projet est-il arrêté ? Comment après 8 puis un projet de 4, on essaie un projet de 10 ? Sur quelle base pour remettre le même projet ? Je dépose une feuille sur la table pour vous inscrire (nom, téléphone, adresse mail) pour constituer un groupe de ceux qui sont contre.

CSD – CD - Distance de 600 m : On mesure depuis le centre du mât jusqu'à la limite de la zone d'habitat au plan de secteur (parcelle) (600 m exigé par le cadre de référence, limite d'ordre réglementaire), bâti ou non bâti (car il pourrait l'être dans le futur) ; puis aussi la distance par rapport à la première maison construite. Pour les maisons hors zone d'habitat, c'est la limite du bâtiment (coin ou façade la plus proche) et non de la parcelle, d'une maison habitée-corps de logis (et non des hangars agricoles).

CSD-CD : Moyenne internationale : cela varie très fort. L'un d'entre vous évoque des distances de l'ordre du kilomètre voire plus. Vous constaterez que c'est dans les pays où il y a de grands espaces, le tissu bâti est très lâche, tandis que dans des pays où les villages sont plus proches et ayant plus d'habitations isolées, cette distance diminue (600 m en Wallonie), en Flandre c'est bien en-deçà.

Hesbenergie : MF : Ce qui motive les coopérateurs, c'est d'avoir une éolienne dans leur jardin. Je ne peux dire combien de nos coopérateurs ont près de chez eux une éolienne. Il y en a. J'en vois plusieurs dans la salle. Moi-même j'en vois 12 de mon jardin et je ne suis pas dérangée, je ne sais pas à quelle distance mais je les vois. Pour avoir fait signer des pétitions dans les marchés (notamment à Eghezée), la plupart des personnes (de parfaits inconnus pour nous) signent des pétitions en disant qu'il faut faire quelque chose pour la Belgique. La plupart sont favorables.

EWB - PJ : les certificats verts- ce que cela rapporte : le taux de rentabilité est calculé par la CWAPE, avec une formule assez savante qui nous garantit une rentabilité de 7% sur notre investissement (un peu plus que la coopérative). Il faut lutter contre les clichés qui disent que cela rapporte 22-23%. Pour le nombre de Certificats verts, c'est simple : 1 certificat vert par MWh produit. Suite à la bulle de certificats verts dans le photovoltaïque, il y a une nouvelle formule de la CWAPE avec un facteur correctif (facteur rhô). Quand le permis est octroyé par le Ministre, il y a une enveloppe de certificats verts qui est attribuée pour 15 ans (alors que le permis est pour 20 ans). Il y a donc une période d'exploitation de 5 ans sans certificat vert.

EWB- PJ : nouveau projet : 8 éoliennes, puis 4, puis 10. C'est une question de négociation avec la Défense. Pour qu'il puisse être mis dans la balance (et dans une zone à libérer), nous devons présenter un projet le plus maximaliste possible (en terme de MW, c'est-à-dire pour une capacité installée plus importante). Celui de 4 éoliennes est inclus dans le nouveau projet présenté aujourd'hui.

(...) on n'entend pas la question.

Le projet éolien situé de l'autre côté d'Oreye n'est pas concerné car il est en zone libre (au nord, proche de Heers). Il faut distinguer les problématiques de Belgocontrol et de la Défense.

(...) on n'entend pas la question.

La Défense : Le premier projet (8 éoliennes) était en zone verte militaire. Puis on est passé en zone rouge (4 éoliennes), d'où le refus du second permis. Enfin, le troisième projet est toujours en zone rouge. Le secteur éolien va négocier avec la Défense pour libérer une zone.

Le radar de Bierset (civil) : Au départ, l'avis de Belgocontrol était défavorable. Puis nous avons demandé à Qinetiq de réaliser une étude, celle-ci a conclu à un impact non significatif et tolérable sur le radar de Bierset. Par la suite, l'avis de Belgocontrol est devenu favorable.

XX??JC- Pousset. Vous parlez de la biomasse. J'ai présenté un projet il y a 20 ans. Rien n'a abouti. Pourquoi les citoyens ne se réuniraient pas en comité pour diminuer le revenu cadastral sur les parcelles proches des éoliennes (et de leurs inconvénients).

XX??- Hodeige : Je suis dessinateur. Vous dites que vous implanter des éoliennes à Oreye. En fait, elles sont plus proches de Hodeige et de Pousset. C'est du cirque. On est devant le fait accompli.

Michael Gerdet –Hodeige : La carte et la légende sont bizarres : croix des 4 de gauche différentes des cercles des 6 de droite. Y a-t-il un statut différent entre les éoliennes ? Dans le film : je vois des éoliennes au milieu des arbres. Pourquoi ne pas aller du côté de Bastogne (peu d'habitations)? Vous restez dans la région deux fois, trois fois... Est-ce rentable ? Oui grâce aux certificats verts. La commune d'Oreye va percevoir une taxe 12.500 euros par éolienne. Pourquoi ne pas demander 2 ou 3 euros par citoyen afin d'éviter ces éoliennes ? Je voudrais avoir une photo en 3 D depuis ma maison et une étude de l'incidence en bruit. Que tout le monde le demande comme cela, ça prendra plus de temps et reportera l'échéance de l'implantation des éoliennes dans notre belle région.

EWB PJ : Carte légende – fait accompli: on n'est pas parfait. Il y a une petite erreur dans la carte. Le projet concerne bien les 10 éoliennes qui auraient dû être dessinées de la même façon. Les éoliennes arriveront un jour mais vous ne serez pas mis devant le fait accompli, je reviens vers le comité de suivi : il nous permet de nous réunir pour discuter de ce projet et c'est le but de ce comité de suivi. On s'est rendu compte, lors des précédents projets éoliens, qu'il y avait une réelle perte de contact avec vous les riverains entre la réunion d'information préalable et l'introduction de la demande de permis un an et demi après. C'est cela que nous voulons éviter. Vous ne serez jamais mis devant le fait accompli, si vous participez aux réunions de ce comité.

Stéphane de Walque, d'Orp-Jauche : Nous avons eu un long débat et entendu beaucoup d'infos intéressantes. Beaucoup de gens opposés aux éoliennes, c'est respectable. Je veux parler de l'implémentation des éoliennes. Installer les éoliennes en off-shore, c'est très bien (beaucoup de vent) mais la côte belge n'est que de 60 km, et c'est une zone très fréquentée par les bateaux. Mais pour obtenir une production suffisante, il faut aussi en mettre sur terre, la région d'Oreye entre autres, se prête très bien à cela. On observe qu'en Allemagne il y a plus de CO2 et beaucoup d'éoliennes. Il n'y a pas de lien, mais suite à Fukushima, ils ont stoppé d'un coup toutes les centrales nucléaires, et mis en route toutes des centrales au charbon qui

produisent du CO2. Pour produire de l'électricité, il y a des choix politiques à faire. En Belgique, le gouvernement a décidé de continuer à utiliser plus longtemps les centrales nucléaires. Je préfère l'éolien.

Guy Georges : On a eu le scandale de l'amiante, nié au départ par les industriels, puis après un longue période on l'a admis. Il y a eu le problème avec les ondes GSM. Tout le monde a nié, puis on a dit que c'était nocif. En ce qui concerne les infrasons voici un article de la Royal Society of Medicine paru il y a 6 mois et permettant d'aider les praticiens à déceler les effets sanitaires néfastes des éoliennes. Les patients ne sont pas conscients des raisons de leur symptôme, dans un rayon de 10 km. Infrasons : nausées, vertiges, acouphènes, pressions dans les oreilles, tachycardie, migraines etc. La filière a publié elle-même une étude montrant un lien direct entre puissance des infrasons et éoliennes. Le public reprend aussi des enfants en bas-âges, animaux etc (qui n'ont pas d'opinion par rapport aux éoliennes). Ne pas essayer de nous faire croire que les infrasons éoliens ne sont pas dangereux. Le TGV produit des infrasons, la voiture aussi, mais pas de façon cyclique (comme les cas des éoliennes). C'est le cycle, et cela dépend aussi de la configuration des lieux (propagation des infrasons). En Allemagne, des gens se réfugient dans les caves pour ne pas subir les infrasons.

Thierry Missaire - Remicourt. Je m'inquiète du projet d'Oreye, qui rapporte financièrement à Oreye alors que le plus grand impact est à Pousset et à Hodeige. Pourquoi ne pas les déplacer vers le Nord et les éloigner de Remicourt qui en aura le moins en retour ?

EWB - AJ : il faudra voir les résultats de l'étude d'incidences et les impacts sur les différents villages. Soit il y a une fédération contre le projet, soit un dialogue d'EWB avec les riverains et on peut revoir l'implantation du site. Belles paroles ? Non, on l'a déjà fait à Wasseiges où suite à un co-développement, on a eu des riverains qui ont discuté et on a réduit le projet de 10 éoliennes au départ. Soit on est procédurier, soit on dialogue et on laisse les personnes s'exprimer dans le comité de suivi.

NM : Clôture des débats. Échéance du 31 mars pour l'envoi des questions.

La séance est levée vers 22h

Pour le Collège

La Bourgmestre,
I. ALBERT



La Directrice Générale,
B. MAHY